



Complément d'information sur l'autorisation de dépenses

Date de la séance du CE : 19 août 2020
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
N° d'affaire : --
Classification : Non classifié

Office de l'agriculture et de la nature : contribution cantonale au remaniement parcellaire de Kriechenwil dans les communes de Kriechenwil (canton de Berne), Gurmels et Kleinbösisen (canton de Fribourg) (n° cantonal 50082)
Autorisation de dépenses ; crédit-cadre ; crédit d'engagement de 2020 à 2031

1. Objet

La commune de Kriechenwil se situe à environ 20 kilomètres à l'ouest de Berne, à la frontière avec le canton de Fribourg. La zone agricole est morcelée en petites parcelles dont un grand nombre sont mal desservies et le réseau des chemins ruraux est en mauvais état. Les améliorations recherchées, au plan écologique également, ne peuvent être réalisées judicieusement et efficacement qu'au moyen d'un remaniement parcellaire global. Le périmètre du projet comprend 377 hectares, répartis en 479 parcelles et 97 propriétaires. Il dépasse les frontières cantonales et s'étend sur quelques parcelles rattachées au territoire des communes fribourgeoises de Gurmels et Kleinbösisen. Le présent projet vise à créer des conditions générales permettant de maintenir la compétitivité des exploitations agricoles locales ainsi que de préserver et promouvoir la biodiversité. Les coûts du projet sont estimés à environ CHF 4 715 000 sur la base de l'avant-projet. Créé pour l'occasion, le syndicat de remaniement parcellaire de Kriechenwil assume la responsabilité de l'entreprise. Le Service des améliorations structurelles et de la production (SASP), rattaché à l'Office de l'agriculture et de la nature (OAN) du canton de Berne, participe à la procédure de remaniement parcellaire en sa qualité d'autorité cantonale.

2. Classe(s) d'immobilisations et durée d'utilisation standard (durée d'amortissement)

Classe d'immobilisations	Montant en CHF	Durée d'utilisation
Subventions d'investissement aux communes selon le présent crédit-cadre 2020-2031	CHF 98 000	25 ans

3. Répartition entre les investissements générant une plus-value et ceux préservant la valeur

Dépenses d'investissement totales	Dont inv. générant une plus-value	Dont inv. préservant la valeur	Réserve en %
CHF 98 000	CHF 98 000	CHF 0	0

4. Lien avec le plan d'investissement cantonal

Dépenses d'investissement par année

En mio. CHF	Total	Années précédente s	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Années suivantes
Selon le présent arrêté	0.098						0.060	0.038	
Selon le plan d'investissement 2021 à 2030	0.098						0.060	0.038	

5. Explication des répercussions sur le compte de résultats

Charges d'amortissement annuelles (sur toute la durée d'utilisation)

Classe d'immobilisations	Montant
Subventions d'investissement aux communes (durée d'utilisation : 25 ans) selon le présent crédit-cadre 2020-2031	CHF 3920

Coûts induits à la charge du compte de résultats faisant suite à la dépense d'investissement

Description	Année	Montant
Aucun coût induit		
Total en CHF		

6. Explications et commentaires

Aucune explication